

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20221222-22-213-AC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 22/213/AC

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2022

OBJET : ACTION CULTURELLE

Bilan et Perspectives du projet d'itinéraire urbain Da Bastionu à Bastionu.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de décembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Pierre-Olivier MILANINI ; Jean-Claude TAFANI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Antoine LASTRAJOLI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI ; Jean-Michel SAULI.

Avaient donné procuration : Pierre-Olivier MILANINI à Véronique FILIPPI ; Jean-Claude TAFANI à Jacky AGOSTINI ; Janine ZANNINI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Paule COLONNA CESARI à Nathalie CASTELLI ; Marie-Luce SAULI à Nathalie APOSTOLATOS ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Petru VESPERINI à Vincent GAMBINI ; Ange Paul VACCA à Jeanne STROMBONI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI à Joseph TAFANI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 4^{ème} Adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

En séance du 12 avril 2021, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une étude de scénographie urbaine et son plan de financement dans le cadre de financements Leader +. Cet itinéraire prévoit de faire une boucle de 4,5 kms en partant du Bastion pour y revenir en étant passé par un circuit composé de 12 points d'intérêts qui retracent l'histoire, le patrimoine et les activités des Porto-Vecchiais, d'hier à

aujourd'hui.

La porte génoise



U Bastonu Sant'Antonu,

- A Funtana Vechja,
- La voie Romaine,
- l'Animu,
- I Salini,
- La Halle des pêcheurs,
- Le Quai Paoli,
- L'Usine à liège,
- Les Cuves,
- La Maison Nau,
- L'école Joseph PIETRI,

En janvier 2022, un concours était lancé pour que des groupements composés d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes et toutes autres disciplines jugées pertinentes y répondent. Après deux phases de sélection, c'est le Cabinet Lanod qui a remporté le concours.

Ce dernier a proposé une équipe composée de :

- Jonathan BRUTER, Architecte DPLG, paysagiste-concepteur DPLG,
- Marie-Liesse de ROUGÉ, Architecte HMONP spécialisé en patrimoine,
- Anna Carolina FERRIGATTI MAMEDE, Architecte urbaniste DSA territoire.

En novembre 2022, le Cabinet Lanod a rendu son projet de scénographie urbaine (documents en annexe). Celui-ci propose un document sous forme de dessins qui transforme Portivechju en bande dessinée. La proposition a respecté la consigne qui consistait à faire de l'itinéraire un levier au service du développement urbain, en cohérence avec l'ensemble des projets portés par la municipalité, notamment en faisant émerger de l'espace public indispensable à la sociabilité et au vivre-ensemble.

En 2023, il sera proposé au Conseil Municipal de lancer les travaux sur certaines parties du projet en débutant par le projet des Cuves, qui se situe sur un terrain communal, et qui permettra de réaliser la jonction entre la Marine et la Haute Ville.

Le Conseil Municipal, après l'exposé commenté des données synthétiques mises à la disposition des membres de l'assemblée, après en avoir débattu et ayant constaté que la discussion était close, a mis unanimement fin au débat.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de donner acte à M. le Maire de la présentation faite en ce jour.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 19 décembre 2022,

Après présentation,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : de donner acte à M. le Maire de la présentation du Bilan et Perspectives du projet d'itinéraire urbain Da Bastionu à Bastionu de la commune de Portivechju.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
La présente proposition mise aux voix est adoptée :

02A-212002471-20221222-22-213-AC-DE

Accusé certifié exécutoire	
Nombre de membres en exercice	33
Réception par le préfet : 23/12/2022	
Nombre de membres présents	19
Publication : 23/12/2022	

Pour l'autorité compétente par délégation

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20221222-22-213-AC-DE


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation




Grégory Susini